

3M ENERGIE
S.A.S au capital de 100 euros
Siège social : 1 Rue des Sœurs - 67400 Illkirch-Graffenstaden
92242386800012 R.C.S STRASBOURG

PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 01 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 mars 2024 à 14 heures (quatorze heures)

Les associés de société 3M énergie (société par actions simplifiée) immatriculée au Registre du Commerce de Strasbourg sous le numéro **92242386800012**, se sont réunis audit siège sur la convocation du Président.

L'assemblée est présidée par M. **MESSAOUDI M'HAMED** Président de la Société. Le président constate que sont présents :

EL ALLAM Mohammed né le 15 septembre 1980 à Fès (MAROC), de nationalité Française, Domicilié 623 rue de l'Europe - Apt C12 -59000 LILLE, Marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts,

Monsieur HARIZI Mohamed né le 12 mars 1982 à LILLE, de nationalité Française, Domicilié 113 bis Avenue de Dunkerque - 59000 LILLE, Pacsé.

Monsieur MESSAOUDI M'HAMED né le 20 septembre 1990 à Roubaix, de nationalité Française, Domicilié 104 Rue de Douai Apt A14 - 59000 LILLE. Célibataire, agissant en qualité de président et ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Total des parts présentes ou représentées, cent actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Désignation du nouveau président.

Modification de la présidence.

Le président dépose et met à la disposition de l'assemblée :

☞ - Une copie de la lettre de convocation des associés,

☞ - Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la

M.E. M.M. M.H. M.2

convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTION N°1 :

Monsieur **MESSAOUDI M'HAMED** démissionne de sa fonction de président. Quitus lui est donné.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues sur l'article 13 des statuts.

RESOLUTION N°2 :

Monsieur ZERFAOUI Mehdi, Malik né le 15 août 1995 à Paris 19, de nationalité française, célibataire, demeurant au 9 rue Elisée Reclus, 93300 Aubervilliers est nommé président pour une durée indéterminée et intervient à la présente assemblée pour acceptation de ces fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Conformément aux dispositions de l'article 31 (trente-et-un) des statuts de ladite société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Strasbourg, le 01/03/2024

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

Signature des Actionnaires :

Monsieur MESSAOUDI M'HAMED « Associé »

« Lu et approuvé »

Lu et Approuvé



Monsieur HARIZI Mohamed « Associé »

« Lu et approuvé »

Lu et Approuvé



EL ALLAM Mohammed « Associé »

« Lu et approuvé »

Lu et Approuvé



Monsieur ZERFAOUI Mehdi, Malik

Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président



M.2